

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Convocation et affichage : 12/09/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE SUR MESURE DE L'INCUBATEUR DES TERRITOIRES AVEC L'ANCT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des Territoires de l'ANCT aux Communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La Commune de Bevons souhaite participer à ce dispositif ; il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

Vu les articles L 1231-2-1 et L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 1431-1 et L 1431-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L 2511-6 du Code de la Commande Publique ;

Considérant qu'il convient de signer la convention de partenariat avec l'ANCT afin de participer au dispositif d'accompagnement sur mesure par l'incubateur des Territoires de l'ANCT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure ;**
- **Désigne comme Référent Monsieur Marc HUSER, Maire de Bevons.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 19 septembre 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

